



## Compte rendu CAPL d'affectation B filière fiscale du 22 juillet 2013

### Déclaration liminaire des élus CGT

Les élus CGT condamnent les conditions du mouvement national de mutation de la filière fiscale et gestion publique de la catégorie B. En effet, ce sont 1200 emplois qui ne seront pas pourvus au 1<sup>er</sup> septembre 2013, s'ajoutant aux suppressions d'emplois de l'année !

Dans la Direction, en plus des suppressions de postes, notre Département subit des vacances d'emploi dont le nombre à l'issue du mouvement s'établit à - 35,7 B en filière fiscale.

Cette situation est inacceptable. Ce sont les agents qui subiront une nouvelle dégradation des conditions de travail alors que les services aujourd'hui n'en peuvent plus !

Chaque année, les directions principales d'affectation des contrôleurs stagiaires subissent des vacances d'emplois très importantes. C'est un phénomène connu depuis des années. La Direction Générale refuse d'ouvrir les concours à hauteur des postes à pourvoir incluant les renoncations et démissions naturelles attendues au concours. Ce sont les services et les agents qui subissent cette incurie de l'administration dénoncées depuis des années par la CGT et ses élus.

La CGT dénonce l'attaque en règle contre les droits et garanties des agents qui s'inscrit dans la démarche stratégique : l'arrêté pris par le Directeur Général en date du 13 juin 2013 supprime l'obligation de réunion de CAPL préparatoire pour les tableaux d'avancement.

Cette décision qui n'a fait l'objet d'aucun débat préalable porte atteinte aux droits des agents et affaiblit les prérogatives des CAP. Elle rejoint le recul constaté en matière d'évaluation avec l'instauration du recours hiérarchique préalable à la saisie de la CAPL.

Les élus CGT tiennent également à protester contre la décision de la Direction de demander un CV et les deux dernières fiches de notations aux inspecteurs arrivant le premier septembre et nommés Direction ou ALD. Ce procédé propre aux Hauts-De-Seine relève de la volonté d'établir le profilage dans l'affectation ce qui vient s'ajouter à l'affectation des inspecteurs filière gestion publique à la discrétion du directeur pour les emplois de Direction suivant le principe en vigueur dans l'ex DGI.

Ce sont les Inspecteurs aujourd'hui qui sont concernés. Demain les cadres B et C ?

Pour la CGT ce sont les souhaits des agents départagés suivant l'ancienneté administrative qui doivent servir de base à la décision de la Direction. A contrario, le profilage risque d'enfermer l'agent dans un carcan l'empêchant d'accéder à la diversité des métiers et des postes qui lui sont proposés et auxquels il a droit.

La CGT demande à la Direction de mettre un terme à cette pratique et de s'en tenir à l'examen des vœux exprimés par les agents dans le respect de la règle de l'ancienneté.

La volonté de se débarrasser, sous couvert d'une évaluation permanente des règles de gestion, des moyens de recours et de défense des agents et de faire primer les notions de profils, traduit la logique de faire sauter les règles nationales d'affectation qui empêchent les DDFIP et DRFIP de bouger les agents au gré des restructurations.

En clair, il s'agit d'imposer la mobilité forcée et à terme de déplacer les agents d'une résidence à l'autre, d'une administration à l'autre en fonction des objectifs fixés dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) et de l'acte III de la décentralisation.

Enfin, la CGT proteste contre la tenue tardive des CAP locales qui découlent des retards pris au niveau national. Cela rend extrêmement difficile le travail des élus et la défense des droits des agents.

71 fiches vœux ont été reçues par la Direction. 55 agents ont obtenu leur premier vœux, 12 le deuxième et 1 le troisième.

Le mouvement enregistre 93 départs pour 94 arrivées. 30 agents affectés sont issus de l'ENFIP.

Le mouvement a été confectionné suivant la règle de l'ancienneté et n'appelle pas d'observations particulières.

Suite à la création à tort de 5 emplois « par une erreur de plume » sur TAGERFIP (tableau des emplois) à Vanves Direction, les 5 collègues nommés nationalement sur ces postes ont été sollicités pour accepter un détachement sur d'autres sites et notamment sur Nanterre Direction. Ces collègues sont juridiquement titulaires de leur affectation sur Vanves Direction. Pour la CGT, ce ne sont pas aux agents de subir cette erreur commise par l'administration et avons demandé qu'elle assume cette situation par des surnombres. La Direction a refusé cette demande et confirme les détachements prononcés.

À l'issue du mouvement, la situation des effectifs de cadre B filière fiscale fait apparaître un déficit de 35,7 agents (temps partiel compris). Prenant acte du respect de l'ancienneté dans la confection du mouvement, la CGT a voté contre le mouvement compte tenu du nombre très élevé de postes vacants résiduels.

Les élus et experts CGT : David DUMAS, Julie FAUVEL, François RISACHER